

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION



→ A envoyer à : [anis.rennes@vrac-asso.org](mailto:anis.rennes@vrac-asso.org)

❖ Le projet de l'association VRAC en quelques mots :

La mission de VRAC est de développer des groupements d'achats d'habitants dans les quartiers prioritaires de la ville de rennes, proposant à tou.te.s un accès à une alimentation durable et de qualité à un prix raisonnable.

Le cycle mensuel :

Environ 10 jours plus tard



Pour intégrer un groupement d'achats, il faut adhérer : à partir d'1€ pour une adhésion quartier (habitants des quartiers prioritaires, petits revenus, locataires de parc social), valable pour une année civile et un foyer, à régler lors de votre première commande.

Si vous résidez dans la commune (hors géographie prioritaire) ou travaillez dans le quartier du groupement d'achat, vous pouvez adhérer en adhésion solidaire à partir de 20€ + 10% sur le prix total de votre commande, selon les places disponibles !

Pour en savoir plus sur le fonctionnement et les produits VRAC : rdv sur le [facebook VRAC Rennes](#)

❖ A votre tour de nous en dire plus (VRAC s'engage à ne pas vendre ou diffuser vos informations) :

Nom, Prénom\* :

Nombre de personnes dans votre foyer :

Adresse mail\* :

Téléphone\* :

Adresse postale\* :

Age \* :  moins de 35 ans  plus de 35 ans

Vous êtes\*  étudiant /  actif /  en recherche d'emploi /  retraité /  parent au foyer  autre

Groupement d'achats souhaité proche de votre lieu de résidence (cliquez sur la case de votre choix) :

- Villejean
- Maurepas
- Le Blosne
- Brequigny
- Cleunay

Habitation en logement social  si oui, précisez votre bailleur :

**Merci pour ces renseignements !**

Nos groupements d'achats sont ouverts à toutes et tous mais en raison du démarrage du projet, les distributions ont lieu à Villejean, Maurepas, Bréquigny, nous reviendrons donc vers vous pour confirmer votre demande d'adhésion ou votre souhait d'adhérer sur un des autres quartiers prioritaires listés ci-dessus ! A bientôt !

\*informations obligatoires